

Zeitschrift: Schweizer Erziehungs-Rundschau : Organ für das öffentliche und private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse

Herausgeber: Verband Schweizerischer Privatschulen

Band: 34 (1961-1962)

Heft: 10

Rubrik: Aus dem Wirken der Privatschulen

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

eher die Geeigneten die Hochschule besuchen könnten als bisher. Jener Student, der sich auf Grund seines freien Entscheides später mit Lebenserfahrung zum Studium entschlossen hat, ist nicht weniger wertvoll als der, den die Eltern — in Erfahrung des praktischen Lebens — oft unter Aufwendung großer Opfer von der Volksschule weg in die Mittelschule schicken. Die Befürchtung einer Schnellbleiche ist bei der für diese Schule vorgesehenen Organisation unbegründet; mit einem Schulprogramm, das weitgehend dem der Kantonsschule entsprechen soll, könnte sogar der allzuschnellen Ausbildung, wie sie manchenorts gehandhabt wird, durch dieses Beispiel gesteuert werden.

Bei der Gestaltung einer Mittelschule für Berufstätige muß ein weiterer, sehr wichtiger Punkt berücksichtigt werden. Unsere Zeit fordert eine Neubelebung der kulturellen und sozialen Werte. Nur durch die Arbeit am Menschen selbst kann hier ein Fortschritt erzielt werden. Deshalb müssen in einem neuen Schulprogramm die modernen Erkenntnisse des menschlichen Zusammenlebens und über die Natur des Menschen behandelt werden. Diese Schule muß, wie jede Einrichtung dieser Art, der Anforderung entsprechen, dem Menschen auf dem

Weg zu einer befriedigenden Betätigung zu helfen.

Die Mittelschule für Berufstätige soll ein Bestandteil der kantonalen Mittelschule sein. Der Unterricht könnte zum größten Teil in den Gebäuden der Kantonsschule oder anderen Schulhäusern stattfinden, deren Räumlichkeiten abends nicht benutzt werden. Die Schüler sollen die Möglichkeit zur Vorbereitung auf die Reifeprüfung der Typen A, B und C der kantonalen Matur haben. Das Schulprogramm würde fünf Jahre dauern, wobei acht Semester die Schule abends und die letzten zwei Semester ganztägig besucht würde. In diesem Jahre arbeitet der Schüler nicht und erhält daher kein Gehalt. Deshalb soll eine Sparkasse geschaffen werden, bei welcher der Schüler in den ersten vier Schuljahren ein Guthaben äuften könnte, um die Lebenskosten des letzten Jahres zu bestreiten. Wem es nicht möglich ist, diese finanziellen Mittel aufzubringen, dem soll für dieses letzte Jahr ein Lebenschostenbeitrag zustehen. Der Schulbesuch soll für Schweizerbürger kostenlos sein. Die einzige Bedingung wäre für die Teilnehmer das Einhalten der nach einem Probesemester abgegebenen Verpflichtung, die Schule bis zum Abschluß zu besuchen.

P. Rothen

A U S D E M W I R K E N D E R P R I V A T S C H U L E N

Fédération suisse des associations de l'enseignement privé

Billet du secrétaire général

Après une interruption due aux longues vacances d'été et à la maladie du Président central, le Comité central s'est réuni à nouveau au complet le 18 novembre écoulé à Berne pour une séance qui a duré jusqu'à 17 h., afin d'épuiser un ordre du jour copieux.

Nous nous bornerons à vous donner un bref compte-rendu de cette séance, quitte à revenir plus tard et plus en détail sur l'un ou l'autre des objets figurant à l'ordre du jour et qui doivent retenir toute notre attention.

1. Congrès pédagogique 1961

Le congrès pédagogique de cette année, qui a eu lieu à Sion du 26 au 28 mai, fut une éclatante réussite aussi bien par le nombre des participants que par le travail qui y fut accompli. Les résumés des travaux des trois groupes d'étude seront prochainement publiés dans la SER.

Malgré un temps maussade et froid, les congressistes montèrent jusqu'au barrage de la Grande

Dixence à la recherche du soleil et goûterent aux Haudères une raclette valaisanne. Ils eurent également le privilège d'assister au spectacle «Son et lumière» organisé par la ville de Sion.

Nous pensons être l'interprète de tous pour exprimer à notre Président central ainsi qu'à Madame Johannot nos très vifs remerciements et notre reconnaissance pour la parfaite organisation de ce congrès.

2. Modification des statuts

Les modifications de statuts adoptés par l'assemblée générale tendent à conférer au Comité central des pouvoirs plus étendus dans le domaine de l'admission et de l'exclusion de membres et à définir plus clairement les devoirs et les obligations des écoles membres. Un «Conseil des Anciens» groupant les anciens présidents centraux a également été créé qui peut être chargé par le Comité central de tâches particulières telles que études, enquêtes et arbitrages.

Ces modifications ont été acceptées à l'unanimité. L'article 4, dans sa nouvelle rédaction, devra aussi être adopté par chaque association régionale et intégré dans ses statuts.



3. *Registre scolaire*

Cette question laissée en suspens depuis de nombreuses années a été reprise à sa base ce printemps.

Le président central et votre serviteur ont rencontré à plusieurs reprises les représentants de la «Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für privates Bildungswesen» pour mettre au point la voie à suivre et permettre une collaboration plus étroite entre ce comité et nos écoles privées.

Le Comité Central a pris la décision d'assumer lui-même la responsabilité de l'inscription éventuelle des écoles membres de notre Fédération au Registre scolaire mis sur pied par la «Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für privates Bildungswesen».

Il a demandé à certaines écoles de s'inscrire à ce Registre par son intermédiaire et à d'autres, au sujet desquelles il ne possédait pas des renseignements suffisants, de bien vouloir accepter qu'il procède à une enquête. Si les résultats de cette enquête sont satisfaisants, l'école pourra sans autres figurer dans le Registre scolaire. Dans le cas contraire, des conseils lui seront fournis pour lui permettre d'améliorer son organisation et pour qu'après un certain délai une nouvelle décision puisse être prise.

Toutes les écoles membres de la Fédération ont reçu une circulaire à ce sujet.

4. *Guide sur l'enseignement privé suisse publié par l'ONST*

L'édition de ce guide qui vient de paraître sous une couverture nouvelle rajeunie et modernisée, sera reprise à l'avenir par la «Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für privates Bildungswesen» avec notre collaboration. La direction de l'ONST s'est en effet déclarée prête à transférer ses prérogatives à ce nouvel organisme, qui se substituera aussi à lui pour la publication de ce guide.

Nous obtiendrons ainsi non seulement la possibilité d'exercer un contrôle plus strict sur le choix des instituts admis à figurer dans ce guide, mais aussi de récolter les fonds nécessaires à son auto-financement, dont la contribution avait été exigée depuis fort longtemps par l'ONST.

5. *Guide de la Fédération*

Le retard apporté à sa publication provient précisément des tractations en cours au sujet du registre scolaire; nous espérons néanmoins parvenir à sortir ce guide de presse le printemps prochain.

6. *Loi fédérale sur le travail*

Une commission présidée par Monsieur Gademann et comprenant Messieurs Schwarzenbach, Moret, Maurer et Regard a été constituée pour exa-

Zum Jahreswechsel entbieten die besten Wünsche

F. Frommenwiler jun.

St.Gallen-West

Bäckerei-Konditorei
Landhausstrasse 6, Telephon 071 22 71 46



**LANDVERBAND
ST. GALLEN**

Teufenerstrasse 2 Tel. 23 32 32

Wir danken Ihnen für das uns im vergangenen Jahr bekundete Vertrauen und empfehlen Ihnen unsere Qualitätsprodukte auch im 1962.

RASTTRÄR

Portrait - Architektur - Industrie - Werbung
fotograf st.gallen oberer graben 33 telefon 071 23 37 66



W. Kauter St. Gallen
Fensterfabrik und Gläserei
Eugenmoosstraße 6

Tel. 071/24 55 37



BASEL ZURICH BERN BUCHS LUZERN ST.GALLEN



Zängeler & Müller

St.Gallen, Gartenstrasse 15
Telephon 22 11 56

Bau- und Möbelschreinerei

Neuzeitlicher Innenausbau
Moderne Kücheneinrichtungen
Vorschläge und Offeren unverbindlich

miner la question et soumettre des propositions au Département fédéral de l'Intérieur avant la fin de l'année. Il s'agit d'une question très importante pour tous nos internats.

7. Exposition nationale 1964

Monsieur Nicolet, délégué de notre Fédération nous renseigne d'une manière générale sur l'avancement des travaux et sur notre participation possible à cette manifestation nationale. Les travaux ne sont pas encore assez avancés pour que nous puissions prendre des décisions engageant la Fédération; mais il apparaît clairement que notre contribution au travail préparatoire est déjà considérable.

8. Affaires courantes

a) *La Commission des écoles de maturité* s'est réunie le 11 novembre sous la présidence de Monsieur de Marignac.

Des contacts ont été pris avec les membres de la Commission fédérale de maturité et il semble qu'il en résultera une collaboration plus étroite entre elle et la Commission de maturité de notre Fédération, sous forme de contacts directs entre examinateurs et professeurs, ce dont nous nous réjouissons beaucoup.

b) *La résolution sur les écoles européennes* votée au dernier congrès de Sion a été transmise aux instances fédérales; nous avons reçu une réponse personnelle du Conseiller fédéral Tschudi.

Il s'avère nécessaire de poursuivre l'étude de cette question et de prendre contact personnellement avec l'Université européenne de Bruges et de Luxembourg; notre président central se chargera de ces demandes.

c) Le Département fédéral de l'Intérieur a constitué un «*Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation*» qui aura son siège à Genève; notre Fédération y sera représentée par votre serviteur.

d) *Publications malsaines et pornographiques*. Sur proposition de Monsieur Gademann, le Comité central décide d'intervenir directement auprès des départements de l'instruction publique de chaque canton, avec prière de soumettre le cas au Conseil d'Etat.

e) Notre Fédération ne figure pas jusqu'à ce jour sur la liste des associations professionnelles reconnues par la Confédération et consultée officiellement par elle.

Monsieur Gademann est chargé de préparer une requête dans ce sens au Conseil fédéral.

f) *Contrat-type*. Il est décidé de reprendre l'étude du projet d'un contrat-type destiné aux internats et aux externats membres de notre Fédération.

Toutes les écoles membres sont priées de faire parvenir immédiatement au secrétariat général un modèle de contrat-type en vigueur dans leur école et d'y joindre également un bulletin d'inscription modèle.

g) *Plaintes sur l'enseignement privé suisse*. Ces plaintes deviennent toujours plus nombreuses, qu'elles soient justifiées ou non. Il s'agit surtout de cas concernant les internats et provenant essentiellement de cours de vacances.

Nous rendons attentifs nos membres aux conséquences néfastes que ces réclamations peuvent avoir sur la réputation de l'enseignement privé suisse tout entier et nous les prions d'attacher toute l'importance voulue à ce problème.

h) *Décès de deux de nos membres*. Nous avons eu le grand chagrin de perdre cet automne deux de nos membres les plus fidèles en la personne de Mademoiselle Heubi, directrice du pensionnat Brillantmont à Lausanne et de Monsieur Paul Du-Pasquier, fondateur de l'école Lémania à Lausanne, décédés tous deux à un âge fort avancé. Un article nécrologique paraîtra prochainement dans ces colonnes.

9. Prolongation éventuelle du mandat du président central

La proposition présentée par le père Rey de soumettre à la prochaine assemblée générale une modification des statuts dans ce sens est approuvée à l'unanimité. Cette possibilité permettrait de prolonger à l'avenir le mandat du président et du vice-président central pour une deuxième législature, ce qui rendrait de grands services à notre Fédération.

10. Projets d'activité pour 1962

a) A la suite des réponses reçues après le deuxième billet du président central, ce dernier propose de former les commissions d'étude suivantes:

— *Commission pour la sélection des élèves*, qui serait présidée pour la Suisse française par Monsieur Malcoti et pour la Suisse allemande par Monsieur Huber junior.

— *Commission pour l'administration et l'organisation comptable* qui serait dirigée par Messieurs Kern et Müller.

b) Le Comité central désire créer des contacts plus étroits et plus suivis avec la presse, la radio et la télévision, moyens de propagande que nous n'utilisons guère et qui pourraient nous être de très grande utilité, en faisant connaître au grand public notre activité et notre diversité. Cette question sera étudiée plus à fond.

c) Le point le plus important à examiner l'année

prochaine est sans conteste la réputation de l'enseignement privé suisse. Le Comité central pense mettre cette question à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale, qui aura probablement lieu le 26 mai 1962.

Le secrétaire général: *Emile Regard*

SCHWEIZER UMSCHAU

Schweizerische Informationsstelle für Fragen des Erziehungswesens

Seit 1957 wurde an den Tagungen der Schweizerischen Erziehungsdirektoren-Konferenz die Frage der Schaffung einer allgemeinen Informationsstelle geprüft.

Am 3. Oktober 1960 legte das Eidgenössische Departement des Innern den Erziehungsdirektoren einen Bericht vor mit Vorschlägen für die Errichtung einer zentralen Informationsstelle mit Sitz in Genf.

In St.Gallen besteht eine Zentralstelle für Dokumentation, die den Bedürfnissen der Kantone entspricht. Dem Genfer Büro fällt die erweiterte Aufgabe der Information des Auslandes zu.

Der Kanton Genf hat sich bereit erklärt, der Informationsstelle die notwendigen Räumlichkeiten unentgeltlich zur Verfügung zu stellen.

Die Betriebskosten werden auf jährlich 50 000 Fr. geschätzt, wovon der Bund die Hälfte übernehmen würde.

Dem Komitee gehören an: Stucki, Steimer, Grandjean, Rychner, de Weck, Regard (Vertreter des Zentralverbandes Schweizer Erziehungsinstitute und Privatschulen).

Es ist vorgesehen, daß die Schweizerische Informationsstelle in Genf die Tätigkeit mit Beginn des kommenden Jahres aufnimmt. *mg*

*

Heilpädagogisches Seminar Zürich

Das politisch und konfessionell neutrale *Heilpädagogische Seminar Zürich* beginnt Mitte April 1962 seinen *nächsten Kurs I*. Dieser zweisemestrige Kurs dient der theoretischen und praktischen Ausbildung von Lehrkräften, Kindergärtnerinnen, Erziehern und Erzieherinnen für die entwicklungsgehemmte Jugend und umfaßt Vorlesungen und Übungen am Seminar und an der Universität Zürich. Anstaltsbesuche, ein zweimonatiges Praktikum in einem Heim und Sonderklassen-Praktika ergänzen die theoretische Ausbildung.

Für Lehrkräfte und Kindergärtnerinnen in fester Anstellung führt das Seminar einen *Abendkurs*



Institut auf dem Rosenberg St.Gallen

Schweizerisches Landschulheim für Knaben (800 m ü. M.)

Primar-Sekundarschule, Real-, Gymnasial- und Handelsabteilung. Spezialvorbereitung für Aufnahmeprüfung in die Handels-Hochschule St.Gallen, ETH und Technikum. Staatliche Deutsch-Kurse. Offiz. franz. und engl. Sprachdipl. Juli/Sept.: Ferien-Sprachkurse. Schülerwerkstätten. Gartenbau.

GRUNDGEDÄNKEN

1. Schulung des Geistes und Sicherung des Prüfungserfolges durch Individual-Unterricht in beweglichen Kleinklassen.
2. Entfaltung der Persönlichkeit durch das Leben in der kameradschaftlichen Internatsgemeinschaft, wobei eine disziplinierte Freiheit und eine freiheitliche Disziplin verwirklicht wird.
3. Stärkung der Gesundheit durch neuzeitliches Turn- und Sporttraining in gesunder Höhenlandschaft (800 m ü. M.)

Persönliche Beratung durch die Direktion:
Dr. Gademann, Dr. Reinhard, Dr. Lattmann